

# PLAN LOCAL D'URBANISME

19U23

Rendu exécutoire le

## DOSSIER

Date d'origine :

Février 2025

PLU approuvé le 5 Mars 2020 - Etude réalisée par Urba-services - Modification n°1 approuvée le 9 février 2023

Modification simplifiée n°1 - APPROBATION - Dossier  
annexé à la délibération municipale du

### *Urbanistes :*

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL  
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01  
Courriel : Nicolas.Thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
- DOSSIER MIS À DISPOSITION DU PUBLIC -**

La pièce suivante est remaniée dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU de Fleurines :

- Pièce 5a : Règlement (Extrait)

Les autres pièces du dossier PLU approuvé 5 mars 2020, ayant fait l'objet d'une modification n°1 de droit commun approuvée le 9 février 2023, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.